



Programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs au Canada : fiche de rendement 2019

Cette fiche de rendement a été préparée par le Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons (GTCAN). Le groupe de travail résulte d'une collaboration entre Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) et l'Académie canadienne d'audiologie (ACA).

PROVINCE

Nouveau-Brunswick



CLASSEMENT DIPTA

INSUFFISANT

DESCRIPTEURS

- 98 % et plus des bébés dépistés
- Certains éléments du DIPTA sont présents, mais pas dans l'ensemble de la province
- Le soutien de la famille et le suivi ne sont pas structurés et leur coordination n'est pas centralisée
- Des protocoles cliniques de 2002 sont utilisés, mais ils ne sont pas surveillés
- Les bases de données régionales font principalement le suivi du nombre de dépistages, mais pas des résultats

RECOMMANDATIONS

- Mettre en œuvre un programme coordonné et complet de DIPTA à l'échelle de la province, qui s'appuie sur un système de gestion des données
- Porter davantage attention à l'amélioration de la qualité et à la durabilité du programme

Les programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs (DIPTA) ont pour but de favoriser la santé auditive des nourrissons de façon proactive et englobent les éléments suivants : **1) le dépistage universel des troubles auditifs chez tous les nouveau-nés; 2) l'identification des bébés qui ont une perte auditive permanente; 3) services d'intervention qui incluent du soutien pour la technologie et le développement des habiletés en communication; 4) le soutien de la famille; 5) la surveillance et l'évaluation du programme.**

Les classements ont été attribués en fonction de la présence des cinq éléments dans l'ensemble de la province ou du territoire.

Le classement du Canada : **INSUFFISANT**